

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU SAINT-QUENTINOIS

/LB

*

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 28 JANVIER 2019

A L'APPEL :

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDROY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEBVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEBVRE

Sont excusés représentés :

M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Christian PIERRET représenté(e) par M. Hugues VAN MAELE, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e) :

M. Christian MOIRET, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY, M. Paul PREVOST.

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

1 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Le Conseil désigne M. Thomas DUDEBOUT comme secrétaire et M. Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : M. Le Président

2 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2018.

Le Conseil approuve le procès-verbal de la dernière réunion du 27 novembre 2018.

Rapporteur : M. Le Président

Arrivée de Mme Marie-Laurence MAITRE

3 - FINANCES - Rapport annuel relatif au développement durable.

Le Conseil décide d'adopter le rapport.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

4 - FINANCES - Rapport sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2019 - Budget principal - Budgets annexes Eau Potable, Assainissement, Circuit et Lotissement.

Le Conseil décide d'approuver le rapport d'orientation budgétaire tel que présenté à la délibération.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Rapporteur : M. Le Président

5 - FINANCES - Attribution d'avances sur subventions et d'acomptes.

Le Conseil décide :

1°) d'accorder les avances sur subventions et les acomptes, étant précisé que les crédits nécessaires et les ressources correspondantes feront l'objet d'une inscription dans le cadre du budget primitif 2019 ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de leur mandatement aux bénéficiaires, sous réserve que ceux-ci soient en conformité avec les dispositions en la matière.

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jean-Marc WEBER, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Bernard DESTOMBES, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Anne CARDON, M. Christian HUGUET, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Philippe CARMELLE ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY, M. René JOLY.

Rapporteur : M. Le Président

6 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Redevance d'occupation pour l'exploitation de la station d'épuration de Gauchy concédée à VEOLIA EAU et périmètre d'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement concédés à la SAUR - Taux pour 2019.

Le Conseil décide d'approuver les montants fixés pour la redevance d'occupation du domaine public communautaire.

Rapporteur : M. Le Président

7 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Partenariat Agence de l'Eau Artois Picardie 11ème programme - Dispositif d'aide au raccordement des eaux usées aux réseaux publics de collecte.

Le Conseil décide d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Rapporteur : M. Le Président

8 - EAU ET ASSAINISSEMENT - Commune de Lesdins - Convention de superposition d'affectations fossé Voies Navigables de France.

Le Conseil décide :

- 1°) de conclure une convention de superposition d'affectation avec Voies Navigables de France ;
- 2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer ce document.

Rapporteur : M. Le Président

9 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Fonds de concours exceptionnel pour la réalisation de logements sur la commune de Gauchy.

Le Conseil décide d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante, et d'effectuer toutes formalités en résultant.

Ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir) : M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Marc WEBER, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Christian HUGUET

Rapporteur : M. Le Président

10 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Concession ayant pour objet l'aménagement de la friche dite du "Maréchal Juin".

Le Conseil décide :

1°) de désigner la société SEDA comme concessionnaire d'aménagement pour la réalisation de l'opération d'aménagement dénommée « Friche du Maréchal Juin » ;

2°) d'approuver le traité de concession d'aménagement joint, par lequel la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois concède la réalisation de l'opération d'aménagement dénommée Friche du Maréchal Juin à la société SEDA ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer le traité de concession et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

4°) de charger Monsieur le Président de procéder à l'exécution de la présente délibération, ainsi qu'aux formalités de publicité.

Rapporteur : M. Le Président

11 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - CLASTRES - Cession d'un terrain.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la cession de la parcelle cadastrée ZN n°22 située à CLASTRES au profit de Monsieur Marc BAURIN moyennant le prix d'un Euro (1 €) symbolique ;

2°) de décider que l'acte correspondant sera établi en la forme administrative par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, les droits de mutation et les frais de publication resteront à la charge de l'acquéreur ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence, y compris les éventuelles servitudes à créer.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jean-Louis GASDON

Rapporteur : M. Le Président

12 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - DURY - Cession d'une parcelle.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la cession de la parcelle cadastrée ZL n°110 située rue d'Alva à DURY à la commune de DURY moyennant le prix d'un Euro (1 €) symbolique ;

2°) de décider que l'acte correspondant sera établi en la forme administrative par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, les droits de mutation et les frais de publication resteront à la charge de l'acquéreur ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence, y compris les éventuelles servitudes à créer.

Rapporteur : M. Le Président

13 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - SOMMETTE-EAUCOURT - Institution du Droit de Prémption Urbain.

Le Conseil décide :

1°) d'instituer le droit de préemption urbain sur la Commune de Sommette-Eaucourt à l'intérieur des zones U et UE du PLU approuvé ;

2°) de donner délégation à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et précise que les articles L.2122-17 et L.2122-19 sont applicables en la matière.

Le nouveau droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une mention dans deux journaux.

Le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier de PLU intercommunal conformément à l'article R.151-52 7° du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R.211-3 du code de l'urbanisme, une copie de la délibération sera transmise :

- à M. le Préfet,
- à M. le Directeur Départemental des services fiscaux,
- à la chambre départementale des notaires,
- au barreau constitué près du tribunal de grande instance,
- au greffe du même tribunal.

En application de l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme, un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Danielle LANCO.

Rapporteur : M. Le Président

14 - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT - Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. René JOLY.

Rapporteur : M. Le Président

15 - SPORTS ET LOISIRS - Règlement intérieur du Pôle Mécanique de la Clef des Champs.

Le Conseil décide :

- 1°) d'approuver le règlement intérieur ;
- 2°) de rendre applicable ce règlement intérieur à compter du 1^{er} février 2019.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président

16 - SPORTS ET LOISIRS - Utilisation des COSEC - Protocole transactionnel avec le lycée des Métiers d'Art.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la conclusion et la signature d'une convention transactionnelle avec le lycée des Métiers d'Art afin de mettre fin au différend en cours et permettre le règlement par ledit établissement scolaire la somme globale de 93 516,42 € ;

2°) afin de prévenir tout conflit d'intérêts publics, d'autoriser Monsieur Jean-Michel BERTONNET, 9^{ème} Vice-Président en charge de la coordination des travaux, du patrimoine et des équipements communautaires, délégué par arrêté de Monsieur le Président, à signer ladite transaction et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir) : M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO.

Rapporteur : Monsieur le Neuvième Vice-Président

17 - SPORTS ET LOISIRS - Utilisation des COSEC - Protocole transactionnel avec le lycée Pierre de la Ramée.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la conclusion et la signature d'une convention transactionnelle avec le lycée Pierre de la Ramée afin de mettre fin au différend en cours et permettre le règlement par ledit établissement scolaire la somme globale de 79 485,55 € ;

2°) afin de prévenir tout conflit d'intérêts publics, d'autoriser Monsieur Jean-Michel BERTONNET, 9^{ème} Vice-Président en charge de la coordination des travaux, du patrimoine et des

équipements communautaires, délégué par arrêté de Monsieur le Président, à signer ladite transaction et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir) : M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO.

Rapporteur : Monsieur le Neuvième Vice-Président

18 - SPORTS ET LOISIRS - Utilisation des COSEC - Protocole transactionnel avec le lycée Colard Noël.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver la conclusion et la signature d'une convention transactionnelle avec le lycée Colard Noël afin de mettre fin au différend en cours et permettre le règlement par ledit établissement scolaire la somme globale de 18 203,96 € ;

2°) afin de prévenir tout conflit d'intérêts publics, d'autoriser Monsieur Jean-Michel BERTONNET, 9^{ème} Vice-Président en charge de la coordination des travaux, du patrimoine et des équipements communautaires, délégué par arrêté de Monsieur le Président, à signer ladite transaction et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir) : M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO.

Rapporteur : Monsieur le Neuvième Vice-Président

19 - PERSONNEL - Mise en place de l'indemnité de performance et de fonctions (IPF) pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef.

Le Conseil décide d'approuver la mise en place de l'indemnité de performance et de fonctions pour les agents du cadre d'emplois des ingénieurs en chef dans les conditions mentionnées en annexe de la délibération.

Rapporteur : M. Le Président

20 - PERSONNEL - Recrutement d'animateurs saisonniers en contrat d'engagement éducatif.

Le Conseil décide :

1°) d'approuver le recrutement en contrat d'engagement éducatif des animateurs pour les ALSH dans les conditions mentionnées au rapport ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de travail se rapportant auxdits recrutements.

Rapporteur : M. Le Président

21 - PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil décide d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au rapport.

Rapporteur : M. Le Président

22 - ADMINISTRATION GENERALE - Convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil décide :

1°) d'adopter le principe d'une télétransmission systématique des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité ;

2°) de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture de l'Aisne, représentée par Madame le Sous-Préfet de Saint-Quentin.

Rapporteur : M. Le Président

23 - CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.

Le Conseil prend acte du compte-rendu des opérations effectuées par Monsieur le Président en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

Ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir) : M. Xavier BERTRAND.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Rapporteur : M. Le Président



Le Président,

Xavier BERTRAND